

DÉLÉGATIONS

Réunion du Lundi 26 Mars 2018

Présidence : M. LONGERE Pierre

Présents : MM. BELISSANT Patrick, BESSON Bernard, HERMEL Jean-Pierre.

RESPONSABLES DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

Téléphone : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.oolumeoosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel

Téléphone : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

CARNET NOIR

Notre collègue Bernard CHANTEMESSE a eu la douleur de perdre sa maman. Le Président et les membres de la Commission lui adressent leurs sincères condoléances ainsi qu'à ses proches.

COUPE LAURAFoot

- Les Délégués doivent veiller au port OBLIGATOIRE des maillots officiels.
- En cas de non fonctionnement de la FMI, les Délégués doivent communiquer le résultat à Pierre LONGERE

CHAMPIONNAT NATIONAL 3

Les Délégués désignés sur le championnat National 3 doivent avoir connaissance du règlement de la compétition (disponible sur le site internet de la FFF) et appliquer les dispositions (billetterie, sécurité, changements, etc....).

Les changements de joueurs sont placés sous l'autorité du Délégué. Ceux-ci doivent l'effectuer avec la mise à disposition des Cartons.

RAPPEL IMPORTANT A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tel agissement, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelle suspension.

La Commission compte sur votre compréhension.

RAPPEL AUX DELEGUES

Heure d'arrivée : 01h30 avant le coup d'envoi. A l'arrivée au Stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci.

Rapport d'Absence FMI :

Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant **lundi midi** en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom Observateur Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

RAPPEL RAPPORT DELEGUE

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat ainsi que la poule.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06-88-29-45-46, voir le site internet de la LAuRAFoot.

PERMANENCE DELEGUES :

- En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves) les Délégués doivent informer M. LONGERE ou M. BESSON dans les meilleurs délais.
- Les anomalies « remboursement déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE.

Le Président,

M. LONGERE Pierre

Le Secrétaire

M. HERMEL Jean-Pierre